



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 – 20H30

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Elodie MARION ; Marianne MASSON ; M. Maurice PETRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique CHEVRON

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme Noémie VILLARD.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 11 juillet 2024
- Echange de terrain
- Mise à jour des tableaux des effectifs
- Assurance groupe statutaire
- Convention unique à passer avec le CDG69
- Garantie d'emprunt 2 fleuves Rhône Habitat
- Proposition de groupement d'achat avec le SYDER
- Renouvellement de la convention à passer avec l'OGEC
- Mise en place d'un règlement pour la location de la salle associative
- Fixation des différents tarifs communaux pour 2025
- Subvention voyage scolaire
- Point sur les travaux du pôle sportif
- Point sur les travaux de l'église
- Bilan de la célébration du 29 septembre
- Désignation d'un référent ambroisie
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Le conseil du mois de septembre n'ayant pas eu lieu par manque de conseillers présents, monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal de juillet. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'échanger un terrain avec M. Clément RIVOIRE afin de régulariser une situation déjà existante. En effet, le chemin communal traverse sa propriété, tandis que la parcelle communale se trouve juste à côté. Il convient donc d'échanger la parcelle communale avec la parcelle constituant le chemin. Cet échange n'implique aucun frais pour la commune. Le conseil municipal valide cet échange à l'unanimité.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Trésorerie souhaite que l'on transfère un tableau de nos effectifs à jours.

Monsieur le Maire demande donc de valider les effectifs suivants :

- Adjoint administratif : 1 agent à 16/35°
- Adjoint du patrimoine : 1 agent à 16/35°
- Adjointes techniques : 2 agents à 35/35° et 1 agent à 4.5/35°

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE

Monsieur le Maire explique que la commune est assurée contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des fonctionnaires. Une nouvelle consultation a été lancée par le centre de gestion pour renouveler cette assurance. Après avoir présenté les différentes options, il propose de conserver les mêmes conditions que précédemment.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

CONVENTION UNIQUE A PASSER AVEC LE CDG69

Monsieur le Maire explique que la commune adhère à plusieurs services du CDG69 (conseil en droit – médecine du travail – mission d'inspection - suivi des dossiers retraites CNRACL).

Il convient de renouveler la convention unique regroupant ces différentes missions à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil accepte à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT 2 FLEUVES HABITAT

Monsieur le Maire explique que « 2 fleuves habitat » (ex OPAC) a acheté 2 maisons dans le lotissement « Les maisons du lavoir ». Il demande à la commune de se porter garant de leur emprunt pour cette acquisition. Le conseil valide à l'unanimité.

PROPOSITION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SYDER

Monsieur le Maire explique que le SYDER va lancer une consultation pour un groupement d'achat d'électricité. Actuellement, la commune étant en tarifs réglementés, n'a pas d'intérêt à participer à ce groupement. Cependant, si nous adhérons dès à présent au groupement, nous pourrions bénéficier des tarifs négociés lorsque les tarifs réglementés seront terminés.

Le conseil municipal décide donc de participer au groupement d'achat en prévision de la fin des tarifs réglementés.

CONVENTION A PASSER AVEC L'OGEC

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été passée avec l'OGEC pour l'année scolaire 2023-2024. Cette convention fixe les conditions d'aide de la commune auprès de l'école de Duerne.

D'après la convention 2023-2024, et après avoir reçu le bilan de l'OGEC pour l'année écoulée, la commune doit verser le solde de la subvention d'un montant de 8 163€. Le conseil accepte de verser le solde de cette subvention.

Monsieur le Maire propose de faire une nouvelle convention pour une durée de 1 an. Il présente aux membres du conseil les nouvelles modalités de cette convention travaillées avec l'OGEC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention pour l'année scolaire 2024-2025 et de verser un 1^{er} acompte de subvention de 20 000€.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de rénovation de la salle associative, et afin de maintenir la salle en bon état, un nouveau règlement a été travaillé par Cédric FONT et Noémie VILLARD. Cédric FONT présente ce nouveau règlement. Après quelques ajustements, ce règlement est validé et rentrera en vigueur dès que possible.

PRIX LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

SALLE DES FETES :

	Duernois	Non duernois	Associations Duernoise
Location d'une journée	370 €	690 €	170 €
Location du 2 ^{ème} jour	155 €		
Société commerciale		900 €	300 €
Micro	20 €		
Vidéo projecteur + écran	30 €		
Acompte	100 €		
Caution	1 500 €		

SALLE MARIUS DEAL :

	Duernois	Extérieurs	Associations duernoise
Location d'une journée	180 €	NEANT	Gratuit pour réunion
Location du 2 ^{ème} jour	71 €	NEANT	
Réunion association ex- térieures		70 €	
Réception fin d'après- midi ou vin d'honneur	70 €	NEANT	
Caution	400 €		
Caution pour ménage non effectué	50 €		
Funérailles	gratuit		
Activités à but lucratif	175 € / an pour 1 cours par semaine		

SALLE ASSOCIATIVE :

	Duernois	Extérieurs	Association Duernoise
Location du week-end	200 €	250 €	Gratuit pour réunion
Acompte	100 €	100 €	
Caution	400 €		

HALLE COUVERTE

Duernois : 25 €

Extérieurs : 45 €

PREAU ANCIENNE ECOLE : plus de location. Eventuellement mis à disposition avec la salle des fêtes.

Cimetière : Pas de changement pour 2024

Droit de place camion outillage : 25 €

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

La commune a reçu une demande de subvention pour financer le transport du voyage scolaire de septembre 2024 d'un montant de 800€.

La commune accepte de financer le transport scolaire d'un montant de 800€.

TRAVAUX POLE SPORTIF

Les travaux de l'aménagement extérieur est prévu pour la fin des vacances scolaires.

TRAVAUX EGLISE

Les travaux de peintures et d'éclairage sont sur le point d'être terminés. Il reste encore quelques finitions et la remise en état des chaises et des prie-Dieu.

BILAN DU 29/09

La cérémonie du 29 septembre s'est très bien déroulée. Tout le monde était émerveillé. La commune a dépensé environ 10 000 € et a reçu environ 5 000€ de dons.

TRANSFERT BAIL INFIRMIERE

Actuellement, un bail est signé entre 2 infirmières et la commune. Une des 2 infirmières souhaite arrêter. Il convient de transférer le bail uniquement à Mme Aurélia RIVAULT à compter de début octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu une demande de subvention de la MFR : Refusée
- La CCMDL souhaite distribuer des cabas à la place des sacs jaunes pour le dépôt de déchets en vrac. La commune préfère conserver les sacs jaunes pour le moment car les bacs actuels ne sont pas adaptés au dépôt en vrac.
- Prochain conseil prévu le jeudi 7 novembre

Fin de séance à 22h50

Affiché en mairie le 12/11/2024

Le Maire,

Benoit VERNAISON